



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'O.S.C.E

**Intervention de M. François ALABRUNE, Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de l'OSCE,
Au conseil permanent du 11 avril 2013**

**Présentation de la conférence régionale
sur les droits des personnes LGBT en Europe
(Paris, le 26 mars 2013)**

1) En coopération avec la Commission européenne, la France a invité à Paris le 26 mars les représentants de 56 États membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, de la société civile et d'organisations régionales et internationales pour aborder la question des droits des personnes lesbiennes, gays, bi, transgenre (LGBT) en Europe. Plusieurs ministres de la zone OSCE étaient représentés, ainsi que la Présidence ukrainienne en exercice et le BIDDH.

Cette conférence s'inscrit dans un processus mondial par lequel des pays engagés dans la lutte contre les discriminations et les violences commises à l'encontre des personnes LGBT ont décidé d'organiser début 2013 de grandes consultations sur ces questions sur plusieurs continents. Des conférences régionales sont aussi organisées, pour les Amériques, à Brasilia et pour l'Asie, à Katmandou. Les conclusions de ces travaux seront présentées officiellement lors d'une conférence mondiale à Oslo les 15 et 16 avril 2013.

2) Sans entrer dans le détail de ces conclusions, j'aimerais insister sur les quatre points suivants mis en lumière durant les travaux :

- la persistance préoccupante de nombreuses violences et discriminations à l'encontre des personnes LGBT en Europe. Les discriminations et les violences concernent toutes les sphères publiques et privées. De nombreux crimes de haines et meurtres sont commis tous les jours en Europe ;

- la nécessité de prendre en compte les difficultés spécifiques auxquelles sont confrontées les personnes transgenres et intersexuées ;

- la nécessité de mettre en place des stratégies nationales transversales notamment pour lutter contre les préjugés ;

- les actions à entreprendre au niveau régional pour assurer le respect du droit de toutes les personnes.

3) Dans le cadre de l'OSCE, tout comme l'UE qui s'est exprimée à plusieurs reprises sur ce point, nous estimons que les engagements pris par les États participants en matière de non-discrimination et de libertés fondamentales doivent s'appliquer à tous, y compris aux lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels. Nous sommes préoccupés par les manifestations d'intolérance et les discriminations qui touchent les personnes LGBT dans de nombreux États participants de l'OSCE, y compris sous forme d'agressions homophobes, qui se produisent d'ailleurs aussi dans mon pays. Nous devons donc rester mobilisés pour mettre en œuvre de l'engagement de nos ministres en faveur de la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de la protection des droits fondamentaux de chacun de nos ressortissants sans discrimination./.